

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 101-829/19/CT

■ CT1 - Révision du programme de l'opération d'extension du tramway Nord-Sud - phase 1 - Approbation du programme du parking relais de la Gaye

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/18046/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Par délibération n° DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, le Conseil de la Communauté urbaine MPM a approuvé la création et l'affectation d'une opération d'investissement pour les études de la première phase de l'extension du réseau de tramway axe Nord Sud, pour un montant de 14 100 000 euros hors taxes.

Par délibération n° DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé le programme de l'opération première phase de l'extension du réseau de tramway, au Nord et jusqu'à la Gaye au Sud et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron.

Par délibération n° TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, le Conseil de Métropole a approuvé la révision de l'opération d'investissement « Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase » et de son affectation.

Par délibération n° TRA 004-5365/19/BM du 28 février 2019, le Bureau de la Métropole a autorisé le dépôt du dossier d'enquête publique en Préfecture pour l'opération « Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase ».

Cette première phase d'extension comprend :

Au Nord, un prolongement du réseau de tramway de 1,8 km entre le terminus existant d'Arenc et Gèze.

Au Sud, un prolongement du réseau de 4,2 km entre Castellane et La Gaye ainsi que la réalisation d'un ouvrage en superstructure sur le site de Dromel-Montfuron accueillant un parking relais ainsi qu'un centre de remisage des tramways.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres. Il contribue à créer une liaison de transport en commun en site propre sur un axe Nord-Sud à Marseille pour :

Connecter des quartiers denses ou en devenir (au Nord, sur le périmètre d'aménagement d'Euroméditerranée ; au Sud les quartiers du Rouet, La Capelette, Dromel, les hôpitaux et le pôle d'activités attendant).

Mailler le réseau de transport en commun en site propre avec la desserte des pôles d'échanges de Gèze, Castellane, Sainte Marguerite Dromel et La Gaye.

Cet investissement est inscrit au Plan de Déplacements Urbains 2013-2023 approuvé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Il est inscrit comme un objectif prioritaire du programme

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

d'investissements TCSP à l'horizon 2025 de l'Agenda Mobilité métropolitain approuvé par le conseil de Métropole en décembre 2016.

Le concours de maîtrise d'œuvre, dédié à cette opération, a été notifié le 9 octobre 2017 au groupement Egis Rail (mandataire) / Carta et Associés / Stoa. Les études d'Avant-Projet ayant été validées par le maître d'ouvrage, les études de niveau PROjet sont en cours d'élaboration par le maître d'œuvre.

Les études développées par la maîtrise d'œuvre et la concertation menée avec les services et les mairies de secteur concernées ont abouti à la nécessité de modifier le parking relais de la Gaye. Initialement prévu pour une capacité de 100 véhicules, il est nécessaire, à ce jour, d'étendre la capacité à 500 places, extensible à 1 000 places afin d'absorber les flux attendus. Ces flux sont notamment issus de la connexion au Boulevard Urbain Sud et, de ce fait, aux quartiers sud et au secteur de Cassis.

Pour ce faire, le programme du parking relais de la Gaye, tel qu'initialement intégré au programme de l'opération d'extension de la ligne T3 du tramway de Marseille, doit être réalisé en ouvrage, impactant dès lors la nature de l'ouvrage à réaliser.

Un nouveau programme spécifique de l'ouvrage à créer dans le cadre de l'opération est proposé. Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Parking en ouvrage largement ventilé d'une capacité de 500 places,
- Prédpositions permettant une extension à 1 000 places sans interruption de service,
- Parking Relais accessible aux usagers des TC uniquement,
- Mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Mise en place d'un local vélo d'environ 100 places.

Le montant de l'opération, affecté pour l'opération à hauteur de 320 000 000 euros hors taxes, comprend la réalisation de l'ensemble des études, des travaux, et des acquisitions foncières nécessaires, les coûts des déviations des réseaux à la charge du maître d'ouvrage, les frais de maîtrise d'ouvrage portant sur la phase étude et réalisation.

Il est donc proposé de réviser le programme de l'opération en modifiant la nature et les caractéristiques du parking relais de la Gaye suivant le nouveau programme proposé et d'approuver le programme du parking relais de la Gaye.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 26 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 juillet 2017 ;
- La délibération n° DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, approuvant la création et l'affectation d'une opération

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

d'investissement pour les études de la première phase de l'extension du réseau de tramway axe Nord Sud ;

- La délibération n° DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant le programme de l'opération première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'à la Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron ;
- La délibération n° TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant la révision de l'opération d'investissement «Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase» et de son affectation ;
- La délibération n° TRA 004-5365/19/BM du 28 février 2019, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, autorisant le dépôt du dossier d'enquête publique en Préfecture pour l'opération « Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase » ;
- La délibération FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à une révision du programme de l'opération d'extension du tramway nord sud phase 1 actant la modification de la nature et des caractéristiques du parking relais de la Gaye.
- Qu'il convient d'approuver le programme du parking relais de la Gaye.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération concernant la révision du programme de l'opération d'extension du tramway Nord-Sud phase 1 et l'approbation du programme du parking relais de la Gaye.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020